

# **CONTRIBUTION DU SECTEUR PRIVE A L'ELABORATION DES PROJETS DE TEXTES ET DE L'AGENDA DE LA TRANSITION**

## **Introduction**

Par correspondance datée du 10 février 2022, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso (CCI-BF) a été invitée par la Commission Technique d'élaboration de projets de textes et de l'agenda de la Transition à apporter sa contribution sous la forme d'une note de synthèse.

Mue par la volonté de prendre en compte l'ensemble des propositions du secteur privé, elle a initié une concertation avec les principales structures d'appui au secteur privé élargie à des associations et groupements professionnels du secteur privé à savoir :

- La Maison de l'Entreprise du Burkina Faso ;
- La Chambre des Métiers de l'Artisanat du Burkina Faso ;
- La Chambre des Mines du Burkina Faso ;
- La Chambre Nationale d'Agriculture ;
- Le Conseil National du Patronat Burkinabè ;
- L'Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers ;
- L'Association Professionnelle des Hôteliers et Restaurateurs du Burkina ;
- Le Conseil National de l'Economie Informelle ;

A l'issue d'une réunion des responsables des structures ci-dessus citées tenue le jeudi 10 février, de 17 heures à 18 heures, la méthodologie de travail a consisté à mettre en place deux groupes de travail pour la formulation des propositions sur la base des axes de réflexion identifiées par la Commission technique notamment :

- les grandes missions de la Transition ;
- les organes de la Transition ;
- les axes de réformes à entreprendre
- le chronogramme de la Transition ;
- les valeurs à promouvoir.

La synthèse des travaux tenus le vendredi 11 février 2022 consignée dans la présente note, représente la contribution du secteur privé burkinabè aux travaux de la Commission technique d'élaboration de projets de textes et de l'agenda de la Transition.

## **I. Les grandes missions de la Transition**

### **1. Restaurer la paix, la sécurité et l'intégrité du territoire :**

- mieux organiser la défense nationale ;
- renforcer les capacités matérielles et logistiques des armées ;
- associer les acteurs privés à la sécurité et la défense nationales ;
- réhabiliter les infrastructures communautaires dégradées ;
- assurer le retour des déplacés internes ;
- sécuriser les investissements ;
- assurer la sécurité alimentaire ;
- reconquérir toutes les zones perdues ;
- redéployer les structures de l'Etat.

2. **Mettre en place une force spéciale de sécurisation des secteurs spécifiques** (mines, banques, télécommunications, électricité, eau, sites touristiques, etc.) ;
3. **Assurer la réconciliation nationale et la cohésion sociale** :
  - Indemniser les victimes de casse des crises antérieures ;
  - Vider les contentieux de crimes économique et de sang.
4. **Assurer le fonctionnement de l'Etat et restaurer l'autorité de l'Etat** :
  - appliquer les différents textes ;
  - lutter contre les détournements de deniers publics.
5. **Lutter contre la mauvaise gouvernance** :
  - lutter contre la corruption, les délits d'initiés et les conflits d'intérêt ;
  - réduire le train de vie de l'Etat ;
  - mettre en place un Gouvernement à effectif réduit ;
  - lutter contre le blanchiment de capitaux ;
  - assurer un meilleur suivi de la déclaration de patrimoine des personnalités publiques en début et fin de mandat/ mission ;
  - préserver et encadrer la liberté d'expression.
6. **Restaurer les valeurs morales, civiques et patriotiques** :
  - introduire l'initiation civique dans les écoles ;
  - initier une formation militaire obligatoire au profit des jeunes (scolarisés ou non).
7. **Assurer le développement économique** :
  - élaborer et mettre en œuvre un référentiel de développement sur la durée de la Transition ou identifier et mettre en œuvre certaines actions structurantes du PNDES II avec un focus sur les secteurs de l'industrie, de l'agriculture, de l'artisanat et des PME ;
  - maintenir le contact avec les Partenaires Techniques et Financiers au sujet des projets en cours ;
  - soutenir l'activité économique à travers la commande publique ;
  - promouvoir le contenu local dans le secteur minier et dans d'autres secteurs d'activités.
8. **Faire l'état des lieux des différentes conventions internationales (défense, sécurité, justice, diplomatie, économie) et envisager la relecture de certaines d'entre elles** :
  - envisager l'application du principe de la réciprocité dans les relations internationales ;
  - renforcer la solidarité inter- Etats au niveau sous- régional et international.
9. **Organiser de nouvelles élections générales crédibles et transparentes** :
  - revoir le concept des élections ;
  - relire les textes fondamentaux y compris la Constitution et le Code électoral ;
  - reconstituer le fichier électoral ;
  - interconnecter les bases de données de la CENI et de l'ONI ;
  - réduire le financement public et encadrer le financement privé des partis politiques.

## **II- Les organes de la Transition**

1. **Un Organe exécutif (Gouvernement)** à effectif réduit (15 personnes maximum) constitué de personnes compétentes, intègres et de grande probité ; choisies par appel à candidatures ou désignées par le MPSR ;
2. **Un Organe législatif** (60 personnes maximum soit la moitié de l'effectif du précédent Parlement) composé de personnes compétentes, intègres et de grande probité, et représentatif des principales composantes de la Société y compris le secteur privé ; membres à choisir en qualité en dehors des chapelles politiques et des OSC ;
3. **Le MPSR** comme organe de veille, de contrôle et d'interpellation (sanction).

### III- Les axes de réformes à entreprendre

#### 1. Réformes du secteur privé :

- Reforme l'office national de sécurisation des sites miniers pour permettre une meilleure organisation sécuritaire du secteur minier ;
- Renforcer et décentraliser le contrôle des biens et des services pour assurer la qualité et promouvoir la santé publique ;
- Etendre la loi sur le contenu local à tous les autres secteurs d'activités et faire progresser le taux pour au moins 50% dans un horizon de 5 ans ;
- Opérationnaliser la réhabilitation des sites miniers et zones industrielles ;
- Réviser et faciliter les procédures et la liste des pièces à fournir pour la création d'entreprise et les licences d'affaires ;
- Réduire la charge fiscale sur les entreprises ;
- Valoriser la préférence nationale en matière de création d'entreprise et de la commande publique et faire valoir la réciprocité avec certaines nations ;
- Mettre à niveau les entreprises locales en vue de leur participation au marché continental à travers la ZLECAF ;
- Reforme le code minier avec préférence nationale ;
- Reforme l'IUTS en alignant les travailleurs du privé sur le même régime que celui du public ;
- Actualiser la mercuriale des prix en tenant compte des prix réels du marché ;
- Renforcer le rôle de régulation de l'Etat dans la protection de certaines entreprises où il est souvent actionnaire (huileries, petites industries).

#### 2. Réformes du système éducatif

- Réformer les curricula en tenant compte des besoins du secteur privé et de la société burkinabè dans son ensemble ;
- Diversifier et intensifier l'enseignement des langues étrangères (anglais, mandarin, arabe, etc.) dans les écoles et les centres de formations à la base ;
- Enseigner le civisme à l'école ;
- Rendre obligatoire la formation militaire au profit des jeunes.

#### 3. Réformes du secteur du travail et des institutions

- Finaliser la relecture du code du travail ;

- Réformer la CNSS pour la pérennisation des activités de l'institution en lien avec les intérêts du secteur privé et des travailleurs ;
- Finaliser les conventions sectorielles en cours.

#### **4. Réformes de la fonction publique**

- Réviser/harmoniser les traitements salariaux des fonctionnaires ;
- Améliorer le système d'évaluation des fonctionnaires ;
- Dématérialiser les procédures administratives et financières (douanes, centralisation des données, licences d'affaires, ...)
- Appliquer rigoureusement les textes et lois en matière de justice et équité sociale et économique ;
- Réformer les procédures de délivrance de visas d'entrée au Burkina Faso et faire valoir la réciprocité.

#### **5. Réformes du secteur du bâtiment**

- Appliquer rigoureusement les textes relatifs aux autorisations de construire.

#### **6. Réformes foncières**

- Accélérer l'adoption des textes sur la réorganisation agraire et foncière et assurer leur application ;
- Créer une base de données électroniques de toutes les propriétés bâties et non bâties ;
- Solder le passif lié aux lotissements.

#### **7. Réforme des secteurs de planification dans le cadre du référentiel national de développement**

- Accorder une place de choix au secteur de l'industrie, de l'agriculture, de l'artisanat et des PME en tant que secteurs économiques majeurs.

#### **8. Réforme du système électoral**

- Relire les textes fondamentaux y compris la Constitution et le Code électoral ;
- Mettre à jour le fichier électoral ;
- Améliorer le mode de désignation des élus ;
- Permettre l'utilisation de la CNIB pour voter ;
- Revoir le mode de financement des élections (réduire le financement public des partis politiques, limiter le financement privé) ;
- Limiter le nombre de partis politiques ;
- Encadrer l'engagement politique de la chefferie coutumière et religieuse.

#### **9. Réforme des associations**

- Assainir le milieu associatif à travers le contrôle du respect des textes.

#### **10. Réforme du système de sécurité alimentaire**

- Revoir les mécanismes d'acquisition des intrants agricoles à travers la création de la Maison du paysan regroupant la Centrale d'achat des médicaments vétérinaires et la Centrale d'achat des intrants et du matériel agricole ;
- Orienter les actions de l'Etat vers la modernisation des exploitations agricoles ;
- Harmoniser et mettre en cohérence les interventions des projets et programmes œuvrant dans le développement agricole ;
- Appuyer le développement d'un secteur privé œuvrant dans la transformation des produits agricoles.

#### **IV- Le chronogramme de la Transition**

##### **Deux (2) ans minimum - Trois (3) ans maximum**

Ce délai devrait permettre à la Transition de restaurer la sécurité nationale et de jeter les bases pour des réformes profondes dans le respect des règles communautaires.

Points d'attention :

- Pour l'année 1, mettre l'accent sur l'aspect sécuritaire sans occulter les autres aspects des réformes à gérer en concomitance ;
- Le développement économique doit être un aspect important de la lutte contre l'insécurité de même que les réformes foncières ;
- La réconciliation nationale doit être une priorité de la Transition avant toutes formes de consultations électorales ;
- Pour les élections en fin de la transition, coupler les législatives et la présidentielle et organiser les municipales à la suite (délai de six mois maximum) ;
- Le Président du Faso et les députés devront être élus au plus tard en fin novembre 2023/2024.

#### **V- Les valeurs à promouvoir**

Intégrité- Justice- Tolérance- Pardon- Civisme- Solidarité- Courage- Humilité- Respect de l'autorité- Valorisation du mérite- Équité- Bonne gouvernance- Patriotisme- Dialogue- Exemplarité- Probité.